

COMMUNE de TOURNEHEM-sur-la-HEM

PROCES-VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 12 avril 2024 à 19 heures à la bibliothèque

Etaient présents :

Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception RIFFLART Luc (pouvoir donné à DOYER Christian), BAL Honorine (pouvoir donné à Mr le Maire), BAL Emmanuel (pouvoir donné à BAL Julien) et DUVIVIER Odile (pouvoir donné à LEFEBVRE Antoine), LEDUC Bruno, excusés.

Secrétaire de séance : Monsieur DOYER Christian (à l'unanimité)

Monsieur le Maire donne lecture des délibérations de la dernière réunion de conseil municipal.
Pas de remarque.

Dél. n°31/12-04-2024 : Vote des taux d'imposition 2024

Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition de 2023 et propose aux conseillers municipaux de ne pas changer ces taux pour 2024 :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 33.35 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 17.82 %

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 9.30 %

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas modifier les taux d'imposition pour 2024.
A savoir :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 33.35 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 17.82 %

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 9.30 %

Dél. n°32/12-04-2024 : Vote du budget primitif 2024

Les propositions du budget primitif 2024 sont présentées par Monsieur le Maire.

Dépenses fonctionnement : 880 892.21 €

Recettes fonctionnement : 880 892.21 €

Dépenses investissement : 1 142 277.76 €

Recettes investissement : 1 142 277.76 €

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions. Pas de question.

Le budget primitif 2024 est adopté, par 13 voix pour et 1 voix contre.

Dél. n°33/12-04-2024 : Vote du budget primitif annexe lotissement 2024

Les propositions du budget primitif 2024 sont présentées par Monsieur le Maire.

Dépenses fonctionnement : 26 325.60 €
Recettes fonctionnement : 26 325.60 €
Dépenses investissement : 0.00 €
Recettes investissement : 0.00 €

Le projet lotissement va être repris intégralement par la SPL de l'Artois, ce budget lotissement sera donc amené à disparaître en 2025. Il n'y a donc pas lieu de prévoir d'investissement pour 2024 dans ce budget annexe.

Le budget primitif annexe lotissement 2024 est adopté, par 13 voix pour et 1 voix contre.

Dél. n°34/12-04-2024 : Délibération autorisant à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre pour l'exercice 2024

Avec le passage à la comptabilité M57,

Afin de faciliter les virements de crédit,

Conformément à l'article L5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : jusqu'à 7.5%
- Investissement : jusqu'à 7.5 %

Le conseil municipal par 13 voix pour et 1 voix contre, autorise le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- o Fonctionnement : jusqu'à 7.5%
- o Investissement : jusqu'à 7.5 %

Dél. n°35/12-04-2024 : Délibération autorisant à prévoir des provisions pour créances douteuses, mise en non-valeur pour l'exercice 2024

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à prévoir des provisions pour créances douteuses mise en non-valeur pour l'exercice 2024

Le conseil municipal par 13 voix pour et 1 voix contre, autorise le Maire à prévoir des provisions pour créances douteuses mise en non-valeur pour l'exercice 2024 au compte 6815

Dél. n°36/12-04-2024 : Lotissement : rachat du terrain préempté par la CAPSO

Vu la délibération n°43/15-07-2021 demandant à la CAPSO de faire valoir son droit de préemption sur la parcelle AC162, Rue du Vieux Château

Il y aurait lieu maintenant d'accepter de racheter cette préemption à la CAPSO pour un montant de 155 777.07 € + provision pour frais de 2 800 €.

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte le rachat de la préemption à la CAPSO de la parcelle AC162 pour un montant de 155 777.07 € + une provision pour frais de 2 800€.

Informations diverses

Monsieur le Maire a reçu mercredi 10 avril 2024 afin de lui faire visiter la commune et expliquer les différents projets.

Elle va discuter de l'avenir du moulin Delzoide avec le Président de la CAPSO.

Le secrétaire de séance
DOYER Christian



Le Maire.
VASSEUR Jean-Paul

